



1003644401

DATE DEPOT : 2010-04-27

NUMERO DE DEPOT : 36444

N° GESTION : 1987B04342

N° SIREN : 340916840

DENOMINATION : EQUATION

ADRESSE : 38 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/26

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

R1

26/4/10
COGEED

8, RUE COQUILLIERE - 75001 PARIS
TEL : 01 72 04 10 10 - FAX : 01 72 04 10 11
cogeed@cogeed.fr

87134342

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

27 AVR. 2010

N° DE DÉPOT

36444

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Rapport du Commissaire à la transformation

EQUATION

S.A.R.L. au capital de 80 000,00 euros

Siège social : 38 Avenue Hoche

75008 PARIS

R.C.S. Paris 340 916 840



SARL EQUATION
38, avenue Hoche
75008 PARIS

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Rapport du Commissaire à la Transformation

Mesdames, Messieurs,

Par décision des associés, dans le cadre de la transformation de votre société en société par actions simplifiée, vous nous avez désignés pour apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers ainsi que pour établir préalablement à la transformation le rapport sur la situation de la société, conformément aux articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce.

De même, conformément à l'article L225-244 du Code de Commerce, nous devons attester que les capitaux propres de votre société sont au moins égaux au capital social.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de cette mission en vous précisant qu'à aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un quelconque des cas visés par les dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer ces fonctions.



Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier les caractéristiques et les conditions de l'exploitation, l'absence d'éléments de nature à mettre en cause la continuité de l'exploitation et la situation de la société au regard des conditions légales particulières applicables à la nouvelle forme juridique envisagée.

Nous avons eu communication d'un projet de comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que d'une balance comptable intermédiaire en date du 31 mars 2010.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Il ne nous a pas été indiqué l'existence d'avantage particulier et nos travaux n'en n'ont pas décelé.
Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 26 avril 2010



D. LEVEQUE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

